L'EAU PEUT S'AIMANTER COMME LES METAUX.

Un professeur qui se promenait récemment, avec ses élèves, aux environs de Carlesburg (E.-U.), leur donnant quelques principes de topgoraphie, ne fut pas peu surpris de constater tout à coup que l'aiguille de sa boussole déviait sensiblement vers l'ouest, au lieu de continuer à indiquer le nord, comme elle l'avait fait jusque là.

Intrigué par ce phénomène, il crut se trouver dans le voisinage d'une source puissante d'électricité. Mais ce n'était pas cela, et en suivant l'indication de la boussole, il put enfin découvrir le mystère.

Sa surprise ne devait que s'accroître.

Après de nombreuses expériences, il fut bien obligé de reconnaître, en effet, que l'aiguille était aimantée par l'eau d'une source vive coulant sous la mousse, à l'orée d'un petit bois voisin.

Dans la suite, on devait découvrir à Fort-Wayne et à Lebanon deux autres sources jouissant de la même curieuse propriété. Quand on immerge dans leurs eaux pendant un certain temps des objets de fer ou d'acier, on aimante ceux-ci d'une façon durable.

Or, jusqu'ici, on croyait que les métaux seuls pouvaient s'aimanter et cette triple découverte passionne le monde savant qui ne réussit pas à se mettre d'accord sur les causes du phénomène.

Toutefois, on a constaté que l'eau des sources de Fort Wayne, Lebanon et Carlesburg contient une remarquable proportion de gaz acide carbonique dissous, qu'elle dépose du fer magnétique en assez grande quantité et qu'enfin, à mesure que son acide carbonique se dégage, l'énergie de son aimantation diminue sensiblement.

Ce dernier phénomène ouvre le champ à de nouvelles hypothèses.

L'aimantation de l'eau ne parait pas être, en effet, imputable uniquement au fer magnétique qu'elle contient en suspension, puisqu'elle ne cesse pas complètement quand ce fer est déposé. Au contraire, elle cesse lorsque le gaz carbonique s'est échappé. Doit-on en conclure que le gaz carbonique est lui-même susceptible de s'aimanter ?... Beaucoup de savants ne sont pas éloignés d'adopter cette solution, d'autant plus qu'elle expliquerait bien des phénomènes restés obscurs jusqu'ici et qu'on a souvent notés dans différents observatoires.

On peut supposer aussi que certaines nappes d'eau souterraines possèdent les mêmes propriétés que la source de Carlesburg, ce qui expliquerait pourquoi des voyageurs dignes de foi et possédant une grande expérience ont affirmé avoir commis parfois, sans s'en rendre compte, des erreurs de parcours qui leur semblaient extrêmement anormales.

Peut-être des eaux aimantées et cachées avaient-elles fait dévier l'aiguille de leur boussole.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

"LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE".

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de $50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Perpétuel,
BUSSIERE ROUEN.
"P. O. BOX 725"
Nouvelle-Orléans.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

John J. Foley à la Eureka Homestead Society, terrain, Remparts, Terpsichore, Dryades et Euterpe, $2,550.

Acquéreur à John H. Hunsinger, même propriété, $1,800.

Fernand A. Remanjon à la Eureka Homestead Society, 2 terrains, Camp, Chestnut, Peniston et Amelia, $4,000.

Acquéreur au vendeur, même propriété, $4,000.

Eugène Lacosste à Stephen H. Alison, bail du rez-de-chaussée de la propriété No 314 rue Royale, entre Bienville et Conti, pour un an, à $30 par mois.

Henry W. Armbruster à Mme Anthony J. Winter, 2 terrains, Joséphine, Saratoga, Franklin et Jackson ; terrain, St-André, Joséphine, Saratoga et Franklin ; 2 terrains, Joséphine, Remparts, Saratoga et Jackson, partage.

Mme Anthony J. Winter à Henry W. Armbruster, 5 terrains, Joséphine, Dryades, S. Remparts et Jackson; terrain, Joséphine, Remparts, Saratoga et Jackson ; terrain, Saratoga, Jackson, Joséphine et Remparts, partage.

Louis Moreau et mineurs Francis et Louise Moreau à Mme Francis Carrau, 2 terrains, Columbia, Champs-Elysées, Marigny et America, $1,250.

Mme Alcide Willoz à John B. Levert, 2 portions, faisant face au côté droit du Chemin de Gentilly et faisant face aussi au droit de passage de la L. and N. R. R. Co., $4,812.55.

Cour de District des Etats-Unis, District Est de la Louisiane, à qui cela peut concerner, ordre adjugeant la Algiers Baking Co. en banqueroute.

Howard W. Blakeslee à George Générès, 2 terrains, Downs, Ridgley, Milne et Wuerpel, $380.

Joseph Pujol à Chas. Noullet, terrain, St-Pierre, Broad, Toulouse et White, $1,775.

La femme doit être pour l'homme de bien, le repos du travail, la consolation du malheur.

L'intrépidité de la jeunesse se compose de défaut d'expérience.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le numéro municipal 1414 rue Royale, entre l'avenue Esplanade et la rue Peace.

Security Building and Loan Association vs. Mme Marie T. Russell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,709 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, borné par l'avenue Esplanade, les rues Royale, Peace et Chartres, désigné par la lettre D sur un croquis dressé par J. H. D'Hemecourt, voyer, et annexé à un acte devant Alphonse Barnett, notaire, daté du 27 juillet 1876, suivant lequel la dite parcelle de terre mesure en mesure anglaise dix-neuf pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent sept pieds, cinq pouces, quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de la vente devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE ET BUCK,
Avocats pour la demanderesse.
déc—26,27jan—2,9,16,23,28,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans—En vertu et conformément à un ordre de l'honorable Fred J. Grace, greffier du bureau des terres de l'état, daté du 3 décembre 1913, et conformément à la section No. 55 des lois de l'Assemblée Générale de 1912, j'offrirai en vente, et je vendrai aux enchères publiques, à la porte principale de la maison de cour de la Paroisse d'Orléans, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, à la Nouvelle-Orléans, Lne, le SAMEDI, 10 janvier 1914, à 11 heures du matin, au plus haut et dernier enchérisseur, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Thalia, Claiborne, Melpomène et Willow, désigné comme lot No. 7 dans l'îlet 451; le dit lot 7 mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Thalia sur une profondeur de 112 pieds.

Conditions de la vente — Comptant; cent dollars au minimum (100.00).

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Approuvé:
FRED J. GRACE, Greffier du Bureau des Terres de l'État.
Baton-Rouge, Lne, 3 décembre 1913.
déc9 10 27—jan6 10
déc 9 10 20 27—jan 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, meubles, accessoires, etc.

Mme P. E. Archinard vs. A. Vanden Bogarde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,737 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, MERCREDI, 7 janvier 1914, à 10 heures 30 du matin, sur les lieux ci-après désignés, la propriété suivante décrite à savoir: Dans mon entrepôt, No. 508-512 rue de Chartres, entre la rues St-Louis et Toulouse,

Un grand assortiment de meubles de maison, accessoires, divers, etc., suivant inventaire enregistré.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. S. PARKERSON,
Avocat pour la demanderesse.
déc—26,27jan—2,7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Luis ou Luigi Interguglielmi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,686 — Division B — Attendu que Louis S. Interguglielmi à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis ou Luigi Interguglielmi, décédé intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. KENNER, Avocat.
d,c 24 29—jan 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Elizabeth Koll, épouse d'Oscar L. Villeneuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,922 — Division A — Attendu que Oscar L. Villeneuve à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Elizabeth Koll, épouse d'Oscar L. Villeneuve, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. J. PETERS, Avocat.
déc 25 30—jan 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Martin McCue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,867 — Division D —Attendu que Mme Loretto Thriffiley, veuve de William McCue, à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Martin McCue, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
déc 23 27—jan 1

The 'Allenburys' Foods

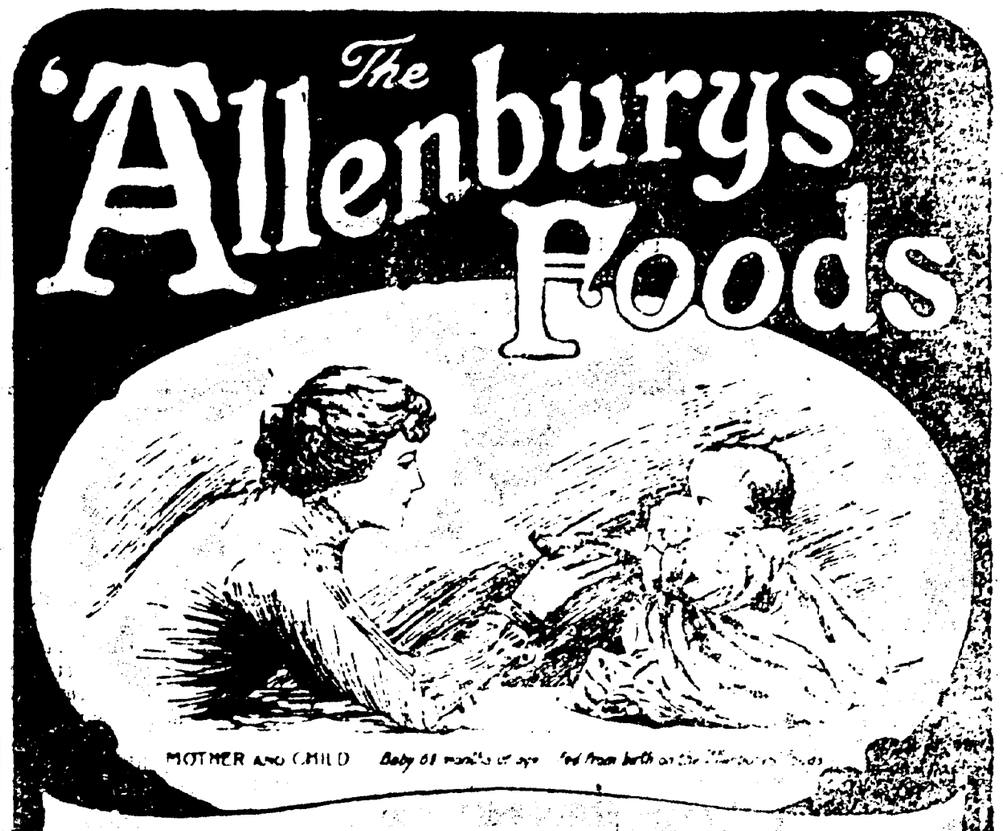

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant à moins de 6 ou 7 mois

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

À

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ - -	5:00 A. M.	Départ Shell Beach -	4:10 P. M.
Ar. Shell Beach -	6:05 A. M.	Ar. Nouvelle-Orléans -	5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.